PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 13 mai 2013 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé

DESPLAND, Floriane ERMACORA, Jeremy GARDIOL, Jean-Pierre GARDIOL, Claire de HALLER, Christophe IMHOOS (**président**), Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE Julien PRADERVAND, René STALDER, Christine TURRETTINI,

Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire

M. Emmanuel FOËX, adjoint

Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés: M. Julien PRADERVAND

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents pour cette quinzième séance de la législature. M. Julien Pradervand est excusé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2013

• Mme le Maire : il faudrait ajouter les termes suivants en première page du PV : « Nous n'avions malheureusement pas les documents sous les yeux puisqu'ils étaient encore confidentiels **jusqu'au matin même** ».

2. Communications du Maire et des Adjoints

• Mme le Maire:

- Je vous livre des statistiques concernant les radars et les consommations d'électricité. Des contrôles radars ont été effectués au 174, route de Mon-Idée, dans les deux sens. Le 14 février, entre 5h30 et 7h30, sur 555 véhicules contrôlés, 43% des véhicules ont commis un excès de vitesse. Les vitesses les plus élevées s'élèvent à 70 km/h alors que la vitesse est limitée à 40 km/h. Le 4 mars, de 6h00 à 7h30, 932 véhicules ont circulé et 23,28% étaient en infraction. Le 11 mars, de 18h40 à 20h10, 895 véhicules, dont 8,5% en infraction. Ces chiffres montrent un grand nombre de dépassements de vitesse.
- Nous avons demandé que des contrôles soient effectués :

1 Year 10 da 10 00 12/10

- 1. À la route de Vandœuvres, direction village, au niveau de la Mairie, et entre le chemin des Hauts-Crêts et celui des Peutets, au niveau du foyer de la paroisse protestante.
- 2. Au chemin des Peutets (zone de rencontre), dans les deux sens.
- Concernant la mise en séparatif du chemin des Buclines, nous travaillons avec la commune de Chênes-Bougeries. Différents problèmes de coordination sont survenus, entre les deux bureaux d'ingénieurs, et avec le PLQ. Les TPG ont posé des exigences irréalisables par rapport à la déviation des lignes. Nous ne pouvons pas espérer le début des travaux au chemin des Buclines avant avril 2014 et la fin autour de fin 2014.
- Quant aux statistiques sur les dépenses SIG pour les installations d'éclairage public, elles indiquent que les frais d'entretien augmentent. En revanche, la consommation d'énergie est en nette diminution, alors que le nombre de candélabres a augmenté.
- M. FOËX: ces résultats positifs devraient encourager la commission des bâtiments à installer des LED dans les garages dont elle a la charge.

• Mme le Maire :

- Avec les autres communes, nous avons subventionné le prix littéraire du Salon du livre et je vous en remercie. Il a été remis le 1^{er} mai, à l'ouverture du Salon, à Mme Hoai Huong Nguyen pour son œuvre *L'ombre douce*, parue aux éditions Viviane Hamy. Le Fonds intercommunal a complété les subventions communales, ce qui fait que ce prix est celui du Salon du livre et de la presse offert par les communes genevoises.
- Le chemin de la Blonde est à nouveau fermé pour deux à trois semaines, en amont du Dori, pour des travaux des SIG. Il s'agit d'un raccordement de tubes pour le 130'000 volts
- L'ACG n'a pas pris de décision sortant de l'ordinaire. Par rapport à la péréquation, je sais que vous êtes très attentifs à la façon dont les travaux vont être menés. Le mandat est déterminé. Un groupe technique constitué d'économètres a été créé. Un groupe de travail constitué des communes siégera dès le mois de juin, en principe.
- Un groupe de travail planchera aussi sur le projet de loi des « communautés de communes ». Les collaborations intercommunales sont encouragées par la nouvelle Constitution. Mme Künzler anticipe l'article 136 de la Constitution 2012 en reprenant un projet qui date de plusieurs années et permet des collaborations intercommunales sur plusieurs sujets à la fois alors que, pour l'instant, la LAC ne permet de collaborer que sur un point.
- La nouvelle Constitution entrera en vigueur le 1^{er} juin, avec des implications pour les communes. Les fusions de communes sont possibles et souhaitées. Le canton disposera d'incitations financières afin de privilégier des projets de vie en commun, mais aucune fusion ne sera contrainte. Nous vous enverrons une copie de la lettre de M. Zuber qui montre les modifications intervenues dans le domaine des droits politiques.
- M. le président : un exemplaire de la nouvelle Constitution devrait être envoyé à chaque conseiller.
- M. BRICHET : la version définitive n'a pas encore été éditée.

3. Communications du Bureau

Le bureau ne s'étant pas réuni, il n'y a pas de communication particulière.

4. Comptes rendus des commissions

- ♦ Désignation du Bureau pour la période de juin 2013 à mai 2014
- M. le président : vous savez que la prochaine séance verra la composition du bureau renouvelée. Je propose l'élection de Mme ERMACORA à la présidence et celle de M. DESPLAND à la vice-présidence. S'agissant de la fonction de secrétaire, chaque groupement étant actuellement représenté au sein du bureau, M. STALDER est d'accord de représenter les Vert'libéraux. L'Entente ou VOV entendent-ils briguer ce poste ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : selon le principe de la proportionnalité, ne serait-il pas logique que l'Entente occupe la fonction de secrétaire ?
- M. STALDER : ce n'est pas de gaieté de cœur que je prends ce poste. Mais il est important que chaque groupe soit informé des nouveautés, de l'ordre du jour, comme au Grand Conseil. Il est bon de maintenir ce principe.
- Mme ERMACORA : cette fonction ne donne aucun pouvoir supplémentaire aux Vert'libéraux. Mais par esprit démocratique, il convient d'avoir un représentant par groupe. C'est ce que nous avions décidé en début de législature.
- M. le président : aucun autre candidat n'est annoncé.
- En résumé, Mme ERMACORA occupera la fonction de présidente, M. DESPLAND celle de vice-président et M. STALDER celle de secrétaire.

Le bureau ainsi constitué est élu par acclamation.

♦ Jeunesse et sports - séances des 18 mars et 6 mai 2013

Mme de HALLER donne lecture de son compte rendu.

Séance du 18 mars 2013

Un point de plus a été ajouté à l'ordre du jour par Mme Gourdou-Labourdette concernant la crèche de Cologny. Après l'approbation de l'ordre du jour, la commission a tout d'abord traité les demandes de subventions parvenues à la mairie.

8 subventions ont été accordées pour un montant de CHF 10'700.-.

Concernant la crèche de Cologny, Mme Gourdou-Labourdette nous informe que nous bénéficions d'un accord conventionnel avec cette dernière. La commune de Vandœuvres a 4 places au budget annuel et actuellement il y a 7 enfants de la commune en liste d'attente. Il y a un choix politique à faire : nous devons augmenter de 5 places supplémentaires. Il faut se décider rapidement afin de bénéficier du tarif préférentiel intercommunal, soit CHF 22'500.-par place, le prix hors commune étant de CHF 33'000.- par place. Le calcul est de 1/3 à charge de la commune, 1/3 péréquation, et 1/3 participation des parents.

Les conseillers présents préavisent favorablement, par 5 voix pour et 1 abstention, d'augmenter le nombre de places de la commune de Vandœuvres de 5 places.

Le rythme du Bibliobus est de 9 passages par an pour un coût annuel de CHF 12'750.- et une fréquentation de 136 personnes. Une discussion suit sur les critères d'attribution des subventions afin de les rationaliser.

La prochaine séance traitera du Tour pédestre du canton dont une étape se passe dans notre

commune et qui nécessite une importante organisation.

Séance du 6 mai 2013

L'ordre du jour est approuvé.

Le corps enseignant est présent pour faire un point sur l'école. Le projet d'établissement pour l'année 2013/2014 est le développement MITIC, c'est à dire l'installation de tableaux numériques et d'ordinateurs portables comme supports éducatifs. Vandœuvres serait une école pilote en ce domaine. Si cette requête est acceptée par le DIP il y aurait une participation financière de l'Etat ainsi que la formation des enseignants. La réponse devrait venir en juin. 2 enseignants partent à la retraite : M. Y. Avvenenti et Mme C. Golay. Les promotions auront lieu le samedi 29 juin.

Après le départ du corps enseignant, nous traitons du Tour pédestre du canton dont une étape se déroulera à Vandœuvres le mercredi 12 juin. C'est une manifestation sportive de 2'000 coureurs qui implique une logistique importante. Le site de Crête rassemblera l'essentiel de la manifestation.

Les conseillers de la commission sont priés de se rendre disponibles pour l'après-midi et la soirée afin d'aider.

Dans les divers, 5 subventions sont accordées à différentes associations pour un montant de CHF 2'300.-.

Mme Gourdou-Labourdette nous fait part d'une demande éventuelle de la commune de Chêne-Bougeries concernant les enfants de Vandœuvres qui vont à l'école des Castagnettes sur Chênes-Bougeries. Soit une somme de CHF 50.- par jour et par enfant.

Nous ne rentrerons pas en matière avec la commune de Chêne-Bougeries, si cela était le cas, car nous subventionnons déjà la crèche de Cologny pour plusieurs places et le jardin d'enfants du Toboggan, à Vandœuvres, où il reste encore 7 places disponibles pour la rentrée prochaine. La garderie des Mille et une pattes, à Vandœuvres, est complète, elle n'est pas subventionnée mais la commune met la salle à disposition.

Enfin, Lorin Voutat nous informe que la commune de Cologny subventionne la pratique du sport pour un montant de CHF 100.- par personne par année avec justification d'une inscription dans un club sportif.

La séance est levée et la prochaine convocation se fera par Doodle.

- M. le président : nous prenons note de la grande manifestation du 12 juin qui requiert d'unir nos forces.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : tout suit son cours, le puzzle se met en place. Les pompiers ont identifié les points d'eau et de ravitaillement. Le tracé a été un peu modifié.
- Un tous-ménages a été envoyé pour recruter des gens de la commune comme bénévoles. Nous avons déjà eu quelques réponses. Il en faut 60 à 70. Nous y arriverons. Nous attendons donc 2'000 personnes, la police sera sur place, les voitures seront détournées. Cela créera de toute façon des difficultés mais nous sommes préparés à y faire face. 1,5 hectare a été prévu pour le parking chez M. Pradervand. Le départ de la course est organisé en fonction des bus. Des panneaux d'information annonceront que le trafic est fortement

perturbé. En fin de la soirée, les bénévoles seront invités à partager un repas sous la tente chez M. Pradervand.

- Mme CHRISTE : les conseillers municipaux peuvent s'inscrire. La plus grande demande est surtout pour le soir, car les conseillers municipaux vont servir pour le repas. Il faut impérativement être présent le soir à partir de 19 heures, car les bénévoles seront là pour participer au repas et non pas pour servir.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le manège doit être remis complétement en état, je compte aussi sur vous pour cela.
- Mme VERMEIL : je trouve dommage de ne pas subventionner les enfants de Vandœuvres qui fréquentent le jardin d'enfants des Castagnettes. Ils peuvent y aller à pied depuis le bas de Vandœuvres, le jardin fonctionne en binôme avec l'école du Belvédère. Je regrette que la commission ne soit pas entrée en matière.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : seul un enfant la fréquente. Nous subventionnons déjà le Tobbogan et les Mille et une pattes. Le Toboggan n'est pas encore plein, je ne vois pas pourquoi subventionner d'autres crèches que celles déjà soutenues sur notre commune.

Il est pris acte de ce compte rendu.

♦ Aide sociale et humanitaire - séance du 19 mars 2013

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de son compte rendu.

Pour rappel, le budget de la commission est limité cette année, et vu les résultats annoncés pour 2012, celle-ci demande, après discussion, qu'une augmentation soit prévue pour 2013. La présidente a fait une demande auprès de la commission financière qui lui a répondu que les fluctuations des revenus sont trompeuses et de reprendre la discussion lors du budget de l'année prochaine.

Avant de traiter les dossiers, Monsieur Foëx nous informe qu'il a octroyé une subvention de CHF 2'000.- à « Médecins sans Frontières » pour une aide d'urgence au peuple syrien.

Traitements des dossiers:

- **A.D.A.H** (Aide au Développement Agricole en Haïti) : voilà déjà plusieurs années que nous soutenons cette association qui nous a été transmise par le biais de l'une de nos conseillères municipales. Après discussion, la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 2'000.- afin de permettre la reconstruction en dur de la chèvrerie.
- CAYLA SOLIDAIRE : il s'agit d'une classe solidaire du Cycle d'Orientation qui a pour objectif d'aménager une maternité dans la région de Thiès et un système sanitaire salubre dans la région de Fatich au Sénégal. Après discussion et demande d'informations supplémentaires, la commission octroie un montant de CHF 1'000.-.
- **SidEcole** : la commune soutient cette association depuis des années et il est certain que tous les projets sont bons et avec un suivi irréprochable sur place.

La commission est favorable d'octroyer une subvention de CHF 10'000.- pour la poursuite des projets.

- **SOLFERINO**: il s'agit d'une demande de soutien pour un voyage éducatif et solidaire au Kenya afin de participer à la construction d'un centre de formation professionnelle. Leur voyage est maintenu malgré les troubles dans le pays suite aux élections et la commission décide de leur octroyer le montant de CHF 1'500.-

- **ASSIKLOASSI**: cette association est déjà soutenue par la commune. La demande porte sur les fonds nécessaires afin de permettre la poursuite d'un bâtiment de trois classes à Vos Asso au Togo. Les travaux de fondation ont commencé. La commission propose d'octroyer la somme de CHF 4'000.- afin de terminer ce projet et de permettre aux enfants de suivre les cours en octobre dans les meilleures conditions.
- FONDATION HOGAR ESPERANZA: ce dossier a été transmis par des habitants de la commune dont le fils vient de ce foyer d'enfants à Santiago du Chili. Ce foyer accueille une quarantaine d'enfants des rues et de jeunes laissés pour compte. Cette association existe depuis presque 30 ans et ne cesse de se développer. Après discussion, la commission décide d'octroyer une subvention de CHF 5'000.-
- Un dernier dossier amené par notre adjoint qui lui a été transmis par deux élèves de 3^{ème} année du collège et qui participe à un projet en Inde mené par INTERBURNS, ONG internationale fondée en 2007, qui se concentre sur la problématique des brûlures dans des pays à revenu bas et intermédiaire. Le but de ce projet est de remplacer des lanternes à kérosène, qui sont à l'origine de brûlures laissant de graves séquelles, par des ampoules LED et des lampes avec des panneaux solaires.

Après discussion, la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 4'000.- pour la réalisation de ce projet.

Dans les divers, nous avons abordé l'intervention de TF1 et de nombreux bénévoles qui ont aidé au chantier de construction de la maison du pompier décédé récemment. La commune a pris en charge le repas des bénévoles.

À ce jour, CHF 30'500.- ont été dépensés sur un total de CHF 85'000.-.

Il est pris acte de ce compte rendu.

♦ Environnement et paysage - séance du 9 avril 2013

M. STALDER donne lecture de son compte rendu.

Le président a souhaité auditionner M. Pradervand, concessionnaire de voirie de la commune ainsi que M. Favre, d'Agri-compost, qui traite les déchets verts des communes de Vandœuvres, Cologny et Choulex. Le montant des traitements des déchets tout confondu à Vandœuvres représente environ 1 million de francs. Il est donc intéressant de comprendre de quoi est composé ce montant.

M. Favre présente le traitement des déchets verts comme il se fait à Vandœuvres et dans la région d'Arve et Lac (Jussy et Veyrier). Un système de porte-à-porte comme pour les ordures ménagères est effectué pour les déchets verts des communiers. Réceptionnés chez M. Stalder, ces déchets verts sont tout d'abord triés (plastique) et ensuite mis en tas. Lorsque la place est

pleine, un broyeur hache ces déchets qui sont ensuite endainés sur un bord de champ, puis retourné plusieurs fois dans un laps de 4 à 5 mois. Une fois le compost mûr, il est épandu dans les champs agricoles, et un ramassage supplémentaire est effectué pour enlever les derniers objets indésirables (ferraille, plastique, etc...).

Ce processus agréé par le canton depuis 2008 en remplacement du Gical, est un procédé simple et l'investissement peu coûteux. Le prix est de Fr. 165.-/tonne, prix inchangé depuis lors. À titre de comparaison, le Nant de Chatillon s'élève Fr. 185.-, celui des Cheneviers à Fr. 266.-.

Cependant le coût et le temps de travail augmentent d'année en année, à la suite d'une augmentation des déchets indésirables, qui augmente le temps de triage des déchets verts. En 2012, les communiers ont produit 770 tonnes de déchets verts, et la voirie communale (parcs et routes) 228 tonnes, soit un total de 978 tonnes.

Suivent une série de questions des commissaires concernant la pertinence de diminuer le tonnage des communiers en leur proposant de composter leur déchets verts dans leur jardin ou de tondre leurs pelouse moins souvent, ou de diminuer la levée des déchets verts.

La parole est donnée à M. Pradervand qui nous fait un résumé des activités que propose son entreprise.

Il nous énumère les différents tonnages des catégories de déchets par habitant ainsi que les centres de collecte.

Les ordures ménagères totales, y compris les entreprises et les centres de collecte, représentent un total de 807.03 tonnes.

M. Pradervand relève que le poids des déchets des entreprises de Vandœuvres est enregistré directement dans son camion. Ces déchets ne sont pas facturés aux entreprises. Selon lui, la commune serait en droit de réclamer une redevance à ces entreprises.

A ce jour, la déchetterie communale est sous-dimensionnée, ce qui nécessite de nombreuses levées supplémentaires.

En conclusion M. Pradervand relève que la gestion des déchets est coûteuse pour la commune. Il est nécessaire d'instruire les citoyens pour diminuer le tonnage : par exemple en compressant les bouteilles de Pet, ou de casser les cartons pour diminuer le volume à traiter.

Il ajoute que si la commune veut faire des économies deux postes sont à revoir : la gestion précise de la levée des déchets des entreprises et un meilleur tri des déchets.

Les invitées sont remerciés et suit un débat avec les commissaires.

Monsieur l'adjoint au maire nous fait remarquer que Vandœuvres est une des communes qui compte le plus de levées alors que la Ville de Genève n'en a plus, et que certaines communes ne font plus de levées mais aménagent une déchetterie pour recueillir tous les déchets triés de leurs habitants (cf. Confignon et Cartigny).

Plusieurs suggestions émanent des commissaires qui proposent de différencier les déchets des entreprises, de se renseigner sur une éventuelle taxe professionnelle, meilleures informations sur le tri des déchets.

Une commissaire estime que dès lors que les administrés paient des impôts, il n'est pas normal que les prestations de la commune baissent.

À ce point du débat, M. le Président estime judicieux de revenir sur le sujet lors d'une prochaine séance.

Corridor Arve et Lac : mesure n° 40 relative au Nant de Bessinge.

Concernant une éventuelle renaturation de ce Nant, M. Le Président se dit mal placé dans ce dossier étant donné qu'il est le locataire de la parcelle concernée. Il propose de convoquer les intéressés à la Mairie pour la négociation de ce projet.

Dans l'attente de ces pourparlers, la commission ne va pas se prononcer.

Dans les divers, M. Le Président s'étonne de la lenteur de l'installation des panneaux d'information qui auraient dû être installés devant la déchetterie du centre communal (décision prise par la commission il y a 4 mois).

M. l'Adjoint assure qu'il s'occupe du dossier, et qu'il doit encore apporter des modifications sur le panneau de signalisation.

La séance est levée à 21h 35.

- M. le président : la problématique du Nant de Bessinge doit donc être discutée, ainsi que les panneaux censés donner de l'information adéquate et nécessaire pour la déchetterie.
- M. STALDER: la commission attend avec impatience la pose de ces panneaux.
- M. FOËX: le panneau est commandé, il vaut cher à l'exécution. Les photos du dernier week-end montrent une déchetterie quasiment recouverte d'immondices. Il y a des déchets de chantier, de déménagement. Nous pourrions installer un appareil photographique qui se déclenche au mouvement, afin d'identifier les personnes. Le problème est que l'identification des personnes n'est juridiquement pas suffisante pour poursuivre la personne identifiée.
- M. le président : l'APM pourrait faire des rondes ponctuelles aux heures de pointe.
- M. FOËX: si cela vous intéresse je peux vous communiquer les dernières photos. Ils sont arrivés à glisser des portes d'armoires dans des containers à papier. La récolte des huiles a été définitivement supprimée. Nous étions la seule commune à proposer cette récolte. M. Pradervand retrouvait des récipients sur le point de déborder qui contenaient autre chose que de l'huile. Le conteneur sera donc enlevé.
- M. STALDER: je tiens à ces panneaux. Toutes les déchetteries d'Arve et Lac en sont équipées. Cela donnera une bonne base pour verbaliser. À Puplinge et Choulex, c'est nettement plus propre. À Choulex, une banderole avec le dessin d'une caméra suffit à impressionner les gens qui regardent avec inquiétude où se trouve la caméra.
- M. SCHMITZ : je ne comprends pas ce que l'on perd à mettre une caméra factice.
- M. le président : nous avons bien compris que la déchetterie est sujette à incivilité. Cela appellera une réflexion à moyen terme lorsque les travaux commenceront dans le secteur.
- M. FOËX : il est intéressant de constater que plus les déchetteries sont petites, moins il y a de parasitage. La déchetterie appelle la décharge. Il serait plus judicieux d'avoir davantage de petits points de récupération. À ce sujet, nous ne pourrons pas installer une déchetterie de cette taille dans les nouveaux immeubles. Il faudra trouver un autre endroit.
- Mme VERMEIL : cette question a été abordée lors de la précédente législature. Aucun accord n'a pu être trouvé sur les meilleurs lieux pour les y établir. C'est très facile en théorie, moins en pratique.
- M. FOËX : nous étions tous d'accord pour installer ces points de récupération, mais de nombreux riverains ont fait opposition.
- M. le président : tout le monde est d'accord pour les déchetteries, mais pas chez soi.
- M. STALDER : les communes de Cartigny et Confignon n'ont pas de levées de déchets. Le point de récupération est au maximum à 500 mètres de chaque habitation.

- Mme VERMEIL : on ne peut pas l'appliquer à Vandœuvres.
- M. LIENGME : combien de petites déchetteries voulez-vous créer ?
- M. FOÊX : quatre points supplémentaires. Celle au bord de la route de Choulex est réalisée.
- Mme CHRISTE : mais elle est privée.
- M. FOËX : elle est réservée aux habitants et commerçants des immeubles voisins.

Il est pris acte de ce compte rendu.

♦ Culture et manifestations - séance du 15 avril 2013

Mme CHRISTE donne lecture de son compte rendu.

1. Fonds d'achat d'une œuvre d'un artiste de la commune :

Lorin VOUTAT est venu nous suggérer de subventionner l'achat d'une œuvre d'un artiste de la commune. Après une discussion nourrie, la commission décide d'organiser cet événement durant l'exposition des artistes et artisans de Vandœuvres, qui aura probablement lieu le 9 novembre, et d'en informer la population par le biais de *La Coquille*. De plus, un montant à déterminer sera remis à un gagnant, qui en contrepartie sera exposé durant un temps indéterminé. À la fin de l'exposition aura lieu un cocktail, ainsi que la remise du prix. Les modalités (montant du prix, choix des jurés, etc.) seront discutées à une prochaine séance.

2. 1^{er} août:

Madame Janine Hagmann sera notre orateur du 1^{er} août, 10 ans après la fin de son mandat de maire. Il en a été de même avec Monsieur E. Regenass.

Le groupe de musique folklorique est également trouvé.

Comme chaque année, nous allons demander à nos jeunes de la commune de nous aider pour l'intendance.

3. Subventions diverses:

a) Dansehabile est une association qui a pour but de développer des projets culturels et sociaux, favorisant la rencontre entre danseurs avec et sans handicap. Le festival a lieu tous les 2 ans et aura lieu du 3 au 9 juin à Genève au Théâtre du Loup.

La commission octroie une subvention de CHF 1'000.-.

Ciné Transat: CHF 1'000.-.

Samarkande : ceci est un court-métrage basé sur un conte du Moyen-Orient. Le film est en cours de post-production et sera terminé en 2013. Ils ont fait appel à plusieurs communes car il leur manquait des fonds.

La commission a été d'accord de leur verser CHF 1'500.-.

Théâtre du Crève Cœur: la commune a offert la soirée de mercredi dernier à nos communiers pour la pièce « Ma petite Monique » qui aura lieu du 24 avril au 12 mai.

4. Divers et propositions individuelles :

Un groupe de Gospel chantera au Marché de Noël qui aura lieu le samedi 30 novembre.

Marché sur la place du village : nous sommes à la recherche de nouveaux exposants car plusieurs d'entre eux ne souhaitent plus venir.

Il a été question de refaire un tournoi de pétanque sur la place durant le mois de juin

- Mme le Maire : la date de l'exposition des artistes et artisans de Vandœuvres me semble proche, les artistes ont besoin de temps pour se préparer.
- Mme CHRISTE : souvent les gens présentent des œuvres déjà créées, nous pensions que six mois suffisaient.
- M. FOËX : qu'imaginiez-vous comme concours ? Si vous pensiez à de la sculpture, à moins que ce soit de l'art moderne, cela prend de la place.
- Mme CHRISTE : pas forcément, nous ne savons pas encore sous quelle forme le concrétiser. L'idée est de donner un prix, puis exposer la pièce pendant par exemple trois mois à la Mairie. C'est encore à l'état de gestation.
- Mme CHRISTE : M. Morisod nous a demandé si nous pouvions exposer une œuvre quelque part pour pouvoir faire des travaux chez lui. Elle est maintenant avenue de Bel-Air en face de l'école.

Il est pris acte de ce compte rendu.

• Routes et mobilité - séance du 29 avril 2013

Mme ERMACORA donne lecture de son compte rendu.

Lors de notre séance du 29 avril 2013, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, nous avons reçu deux représentants de la direction générale de la mobilité (DGM), MM G. Widmer, directeur pour la région Arve-Lac et son collaborateur S. Achi, responsable technique régional. Ils nous ont présenté la nouvelle organisation de cette direction générale qui a fait suite à un audit demandé par le Grand Conseil.

Des objectifs au nombre de six ont été fixés :

- 1. Positionner la DGM comme autorité compétente en matière de mobilité.
- 2. Clarifier son rôle par rapport à la Ville de Genève et aux communes.
- 3. Repositionner la DGM vis-à-vis des TPG.
- 4. À l'interne, redéfinir les missions et les charges de travail, valider le fonctionnement et la qualité du travail fourni par les collaborateurs.
- 5. À l'externe, une plus grande implication dans les projets et les planifications en cours afin d'agir en amont.
- 6. Améliorer la communication interne et externe.

Après avoir défini les missions et repensé l'organisation, l'activité de la DGM a été répartie en 3 directions régionales, Rhône-Arve, Lac-Rhône et Arve-Lac. Cette dernière nous concernant a été confiée à M. G. Widmer.

Les missions essentielles sont :

Être le principal interlocuteur des communes.

Être le partenaire institutionnel mais également des entreprises, des associations et des citoyens s'agissant de tout problème de mobilité.

Assurer la planification locale et la gestion de la circulation.

Préaviser les projets d'aménagements

Conduire la mise en œuvre du plan directeur cantonal de circulation.

Chaque direction régionale est dotée de six ingénieurs de la circulation, un ingénieur du trafic, un responsable technique, quatre techniciens d'enquêtes, de chantiers et d'aménagements, une secrétaire.

Cette nouvelle organisation devrait permettre d'être un partenaire plus fort et plus impliqué qu'avant vis-à-vis des communes.

Faisant suite à cette présentation, les échanges et les questions furent très nombreux, allant du texte de la Constitution en matière de complémentarité des transports à la volonté de la DGM de réduire le nombre de voitures en faveur des transports en commun, ceci dans la perspective d'une progression de 100'000 habitants et emplois à l'orée de 2030. Il faudra donc que la population modifie ses habitudes de façon significative si nous voulons encore pouvoir nous déplacer sur le territoire cantonal, toujours selon la DGM.

Les questions concernaient encore la traversée du lac, l'étude d'un système de péage pour rejoindre le centre-ville, comme à Londres notamment, le coût des transports publics et plus particulièrement l'achat de bus et de trams alors que le canton connaît quelques difficultés financières et tellement d'autres questions qu'il a fallu recentrer le débat sur la suite de l'ordre du jour et son point essentiel, la modération du trafic au chemin des Hauts-Crêts.

En effet, la question de la mise à 30 km/h de ce chemin a fait débat lors de notre dernier Conseil et c'est la raison pour laquelle cette séance a été convoquée en présence des deux représentants de la DGM, MM. Widmer et Achi.

Comme vous le savez et suite à la requête de riverains du chemin de l'Ecorcherie, il a été décidé de procéder à la mise en zone 30 de cette desserte de quartier et celles environnantes. Après consultation de notre plan de circulation 2003 ainsi qu'une discussion avec la DGM, cette dernière a proposé d'étendre le périmètre au chemin des Hauts-Crêts notamment.

Ainsi, dans l'attente de notre décision, il m'a été requis la mise en suspens de la demande d'autorisation.

Le débat est ouvert et les discussions et questions sont nombreuses. Si la majorité des personnes présentes estiment qu'une limitation à 30 km/h est trop lente et souhaitent le maintien actuel à 50 km/h, en revanche, des questions sont posées quant aux aménagements du chemin qui obligeraient les usagers à ne pas dépasser cette vitesse.

Sont alors proposés:

Des radars dans les deux sens, des feux « intelligents », la construction de pistes cyclables en lieu et place de bandes cyclables, des seuils de ralentissement, des chicanes, etc.

Les représentants de la DGM informent qu'il existe également des seuils de stationnement alterné, des trottoirs alternés, une transformation de la géométrie de la route, etc.

S'agissant des radars, M. G. Widmer explique que la pose de ces radars fixes est de la compétence de la police et que nous n'obtiendrons jamais deux radars sur ce chemin. Il faudra aussi que la commune démontre la dangerosité de ce chemin qui devrait ainsi être « accidentogène ».

Sur la question des feux « intelligents », il explique que l'OFROU (Office fédéral des routes) a décidé de les supprimer car leur fonction n'est pas de réguler la vitesse mais les croisements. En revanche et sur la question de la hauteur des seuils de ralentissement, la contrainte des 5 % imposée par les TPG ne devrait pas nous concerner puisque aucun véhicule ne circule sur ce chemin.

Après une discussion nourrie, la présidente interpelle M. Widmer afin qu'il se positionne sur une limitation à 30 ou à 50 km/h. Car la décision est difficile pour le Conseil.

Ce dernier confirme que les deux solutions existent mais que pour lui, il serait plus cohérent d'intégrer le chemin des Hauts-Crêts dans la zone 30 mais que d'autres diront de conserver le 50 km/h et de modifier ensuite la limitation de vitesse, si cela s'avère insuffisant. Il rappelle qu'en roulant à 30 km/h cela ne fait perdre que quelques secondes sur toute la longueur du chemin.

Nous avons abordé ensuite la problématique de la procédure et obtenu confirmation qu'en fonction d'une décision d'appliquer une limitation à 30km/h sur ce chemin, nous serions contraints de déposer une nouvelle demande d'autorisation.

Nous libérons MM. Widmer et Achi puis nous délibérons sur cet objet sans avoir manqué d'échanger encore tous les points de vue.

Au vote, la commission Routes et mobilité se prononce pour le maintien du 50 km/h par 4 voix moins 1 abstention.

Aucun commissaire n'ayant donné sa voix à la proposition du 30 km/h.

Je vous propose ainsi de prendre acte de ce compte rendu qui permettra de mettre en œuvre le projet de modération du trafic au chemin des Hauts-Crêts, modération demandée avec insistance par les riverains il y a maintenant deux ans.

Je vous remercie de votre attention.

• M. FOËX: j'aimerais revenir sur la présentation de la DGM, préoccupante pour l'avenir des institutions genevoises. M. Widmer a commencé par nous dire que la DGM a bien compris la problématique, qu'ils allaient changer, avoir une meilleure communication.

Nous avons compris en découvrant l'organigramme, illisible tellement il y avait de noms, que rien n'allait changer. C'est un dinosaure bureaucratique à la genevoise et cela restera ainsi. Lorsque Mme la présidente lui a demandé ce qu'il pense du chemin des Hauts-Crêts, M. Widmer nous a donné une réponse de normand. Et nous ne comprenions rien aux explications de M. Achi, qui avait de la peine à s'exprimer en français.

- Mme ERMACORA: je ne peux pas laisser dire cela, cette remarque est déplacée et manque de respect.
- M. le président : cette remarque est déplacée. J'entends plutôt que la DGM ne propose pas vraiment de solution, plutôt des alternatives. Sur la base des études, ils peuvent faire des recommandations.
- Mme le Maire : heureusement, ils nous laissent la possibilité de choisir entre les deux alternatives. S'il avait donné une préférence, on leur aurait reproché de vouloir nous imposer des solutions.
- M. J.-P. GARDIOL : j'abonde dans le sens de M. FOËX. L'Etat de Genève abrite un nombre délirant de fonctionnaires, particulièrement à la DGM.
- Mme CHRISTE: il n'était pas au niveau, c'est vrai. Il répétait que de nombreuses solutions existaient, sans que nous puissions comprendre en quoi elles consistaient. Mais je n'apprécie pas que M. FOËX remette ainsi en question le travail de la commission.
- Mme le Maire : sur la forme, je suis la responsable de l'exécutif de ce dossier. J'ai déjà eu fréquemment des contacts avec MM. Widmer et Achi, et M. Brichet encore plus que moi. M. Achi est très compétent et incisif. Ce n'est pas parce qu'il a un accent que nous pouvons nous permettre de dénigrer son travail. Je sais que la DGM ne fonctionne pas au mieux, je suis bien placée pour m'en rendre compte à chaque fois que vous nous mandatez pour accomplir des missions et que nous n'avons pas de réponse de la DGM. Mais nous ne sommes pas là pour émettre des jugements de valeur. M. Achi est très compétent.
- M. FOËX : je n'ai pas dit qu'il était incompétent, j'ai juste dit qu'on ne le comprenait pas.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

♦ Financière et administrative - séances des 15 et 22 avril 2013

M. SCHMITZ donne lecture de son compte rendu.

Séance du 15 avril 2013

La commission financière et administrative s'est réunie deux fois pour passer les comptes en revue. Nous avons eu le plaisir d'annoncer de bons chiffres. Les revenus sont de l'ordre de 11,8 mio, soit près du double de ce qu'annoncé. 7 mio sont de la production fiscale pure. Pour le reste, ce sont des ajustements des chiffres passés. Nous sommes confortés sur cette voie, notre budget doit tabler sur environ 7 ou 7,5 mio. Nous pouvons aussi annoncer un petit excédent de l'ordre de Fr. 50'000.- pour cette année tout en sachant que la fameuse créance fiscale pour débiteurs irrécouvrables a été remontée à 79% pour 2012 et à 39% comme cela avait été le cas en 2011.

L'année 2012 a été intéressante et montre ce que l'on peut économiser lorsque la commune est sous pression financière. Cela appelle à une plus grande prudence. À noter que certains travaux de 2012 ont été reportés sur 2013. Un camion a été acheté en 2013 et pas en 2012. Par ailleurs, la péréquation sera plus haute. Il faudra à nouveau être prudent.

La commission a passé à travers tous les postes de nos comptes de fonctionnement et d'investissement. Je vous fais grâce des détails. Il a été demandé pendant cet exercice que les comptes périodiques soient envoyés aux commissaires tout au long de l'année. Il aussi été demandé aux présidents de commission qui préparent leurs budgets d'intégrer les points forts de leur budget pendant l'été afin de proposer un budget qui en tienne compte. Le dernier axe est la partie liée aux placements, immobiliers ou financiers qui seront mieux analysés lors du prochain exercice.

Il nous reste à remercier Mme Schenk pour son travail.

La commission préavise favorablement la proposition du Maire relative à l'approbation du compte d'investissements et du bilan 2012, qui a été acceptée à l'unanimité. De même pour la proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et celle relative à l'adoption d'un crédit de Fr. 160'000.- destiné aux travaux de rénovation de la classe du Toboggan, dans l'ancienne école.

Au point divers, Mme GOURDOU-LABOURDETTE nous a présenté le projet pour la crèche intercommunale et demande à la commission financière d'accorder six places supplémentaires. Au vu de l'heure avancée, il a été décidé de reporter ce débat à la prochaine séance.

Séance du 22 avril 2013

La séance du 22 avril a été dédiée à cette question. Le coût par place de crèche est de Fr. 33'000.-. D'ici 2015, Fr. 10'000.- seront couverts par la péréquation. Le reste est payé à hauteur de Fr. 10'000.- par les parents (plus ou moins en fonction de ce qu'ils gagnent) et Fr. 12'500.- par la commune. Cela coûtera donc environ Fr. 225'000.- d'ici à 2015 et Fr. 125'000.- dès 2015. Le débat a été nourri.

Pour conclure, c'est un service que la commission a estimé important d'offrir à nos habitants, malgré le coût important pour notre commune. Ce n'est pas rien et ce ne sera pas facile de les trouver dans le futur. Clairement dit, d'autres coupes seront demandées ailleurs.

Sur cette base, la commission a émis un préavis favorable, 7 voix pour, 0 contre et 1 abstention au principe de la signature de cette convention avec la crèche intercommunale pour 10 places en tout.

- Mme VERMEIL: à la page 2 des comptes, ligne 341.346, il me semble qu'il y a une erreur d'addition. Pareil à la ligne 351.352.
- M. le président : ce sont des erreurs de calcul. Elles sont heureusement dans les colonnes du budget. Le plus important étant que les chiffres des comptes soient corrects.
- Mme VERMEIL : à la page 5, par rapport aux caisses de prévoyance, ligne 081.304, pourquoi double-t-on les montants de prévoyance entre les comptes 2011 et 2012 ?
- Mme le Maire : ce sont des questions de rattrapage. Mme Schenk le sait car elle possède les renseignements sur chaque employé. Elle est la seule à connaître les fluctuations imposées par la CAP. En plus de la cotisation annuelle, l'employé est parfois appelé à verser en sus de ses cotisations mensuelles, un montant qui permet d'arriver à une rente proche du maximum.

• Mme VERMEIL : est-ce pareil pour l'augmentation du poste d'assurance maladie à la ligne 082.305 ?

- Mme le Maire : cela concerne les personnes sujettes à des arrêts de travail. Cela peut être la perte de gain qui nous est remboursée des mois plus tard.
- M. J.-P. GARDIOL : jusqu'à maintenant nous n'avions pas le récapitulatif présenté au bas de la page 2, des dépenses réelles de la communes. Il permet de bien se rendre compte du fait qu'en 2012, nous avons diminué nos frais de 3,91%. Ce tableau est très bien pour saisir l'évolution des dépenses réelles de la commune.

Il est pris acte de ce compte rendu.

5. Projets de délibérations

> Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012;

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012

Vu le compte administratif pour l'exercice 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique des 15 avril 2013,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 13 mai 2013,

DECIDE à l'unanimité,

par 15 voix pour 0 voix contre 0 abstention

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012,
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de **11 874 896.50** F aux charges et de **11 925 021.27** F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **50 124.77** F.

1 // 5.11 10 64 15/05/2015

- 3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de **878 882.05** F aux dépenses et de **323 021.25** F aux recettes, les investissements nets s'élevant à **555 860.80**.
- 4. D'approuver le financement des investissements nets de 555 860.80 F par l'autofinancement à raison de 1 491 876.77 F au moyen de la somme de 1 441 752 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 50 124.77 F.
- 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 50 124.77 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.
- 6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant à l'actif un montant de **72 379 722.86** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	49 583 504.79 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	22 796 218.07 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00 F
- Découvert (nature 19)	0.00 F
Total de l'actif	72 379 722.86 F

et au passif un montant de 72 379 722.86 F qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	160 467.34 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
- Provisions (nature 24)	5 376 725.00 F
- Engagements envers les financements spéciaux	
et les préfinancements (nature 28)	1 672 372.44 F
- Fortune nette (nature 29)	65 170 158.08 F
Total du passif	72 379 722.86 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2012 à 230 045.28 F.

> Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir ;

DELIBERATION

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique des 15 avril 2013,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 13 mai 2013

DECIDE à l'unanimité,

par 15 voix pour 0 voix contre 0 abstention

- 1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 pour un montant total de **3 235 195,18 F**, selon liste annexée.
- 2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.
- > Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit de 160 000 F (TTC) destiné aux travaux de rénovation de la classe du Toboggan, sise dans le bâtiment de l'ancienne école, 2 route de Pressy

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit de 160 000 F (TTC) destiné aux travaux de rénovation de la classe du Toboggan, sise dans le bâtiment de l'ancienne école, 2 route de Pressy.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission bâtiments, feu et sécurité du 28 février 2013,

Vu le préavis favorable de la Commission administrative, financière et juridique du 15 avril 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, dans sa séance du 13 mai 2013,

par 15 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention

D'ouvrir un crédit d'engagement de **160 000 F** (TTC) pour couvrir les dépenses liées aux travaux de rénovation intérieure de la classe du Jardin d'enfant le Toboggan, comprenant :

Travaux préparatoires : installation de chantier, protections provisoires, démolitions, évacuations 20 000 F Travaux dans le vide sanitaire, création d'un plancher chauffant, isolation contre mur Nord-Ouest,

Menuiserie, peinture, électricité, installations des sanitaires, nettoyages, 108 500 F

Honoraires architectes 23 500 F

Frais de reproduction et de bureau 2 200 F

Divers et imprévus 5 800 F

Selon devis établi par le Bureau d'Etudes et d'Architecture - BEA SA.

De comptabiliser ce crédit en investissement sous la rubrique 21.503

D'amortir la dépense en 10 ans, la première fois en 2014, les annuités d'amortissement figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 21.331.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant

7. Questions écrites ou orales

- M. J.-P. GARDIOL : dans La Tribune de Genève d'aujourd'hui, les conseils municipaux de toutes les communes sont annoncés, sauf celui de Vandœuvres. Cette carence n'est pas la première de la législature.
- M. BRICHET : j'envoie systématiquement les ordres du jour à trois personnes de La Tribune de Genève.
- Mme le Maire : depuis longtemps, nous avions une correspondante de La Tribune de Genève. Il y a une semaine, le secrétaire général m'a demandé si je savais si cette correspondante y travaillait toujours, car les derniers courriels qu'il lui a adressés n'ont pas été remis à leur destinataire. Rendez-vous compte du travail que cela représente de vérifier si les autres font bien le leur.
- M. VOUTAT : j'ai été interpellé par de nombreuses personnes au sujet de la fibre optique. Je sais que l'exécutif a essayé de tout faire pour que cela s'améliore. Des gens veulent travailler à Vandœuvres et ne le peuvent pas. C'est un grand souci, professionnellement. Je sais que ce n'est pas faute d'essayer de la part de l'exécutif.
- M. FOËX : que voulez-vous faire devant une situation monopolistique et cartellaire ?
- Mme le Maire : je fais un renvoi la mort dans l'âme à mes communications de la dernière séance, dans lesquelles je vous expliquais que les SIG ont beaucoup de projets et que la fibre optique n'est plus prioritaire. En plus de leurs nombreux autres projets, prioritaires, l'un des arguments donné par les SIG est de dire que pour le commun des ménages, la puissance actuelle est suffisante. L'espoir ultime qui substite est la FTTS (fiber to the street). Les essais effectués dans des villages de Suisse alémanique sont concluants. Dès qu'un arrangement sera conclu avec Swisscom, cette technologie, qui permet d'éviter une bonne partie des travaux de génie civil, pourrait être mise en place. Ce serait un pis-aller tout à fait efficace.
- M. FOËX : je pense qu'il y a une volonté d'inaction. M. Brichet, qui habite à Juvigny, a vu installer les tubes pour la fibre optique en l'espace de deux semaines dans toute la commune. C'est très simple.

8. Propositions du Maire et des Adjoints

Néant

9. Propositions individuelles et questions

• Mme CHRISTE : le mercredi 15 juin aura lieu la sortie des aînés qui a pour objet la visite des mines de sel de Bex. Ceux d'entre vous qui sont disponibles sont les bienvenus.

• Mme VERMEIL : la séance de la commission Aménagement du territoire et urbanisme est maintenue au lundi 27 mai 2013 à 19h30.

10. Date de la prochaine séance

• séance n° 16 : mardi 18 juin 2013 à 19h30

11. Divers

- M. le président : concernant le droit d'opposition des conseillers municipaux aux décisions de l'ACG, celle-ci a décidé de financer à hauteur de 3 mio une partie de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CAP. Y a-t-il une opposition à cette décision ? Ce n'est pas le cas, le droit d'opposition de la commune ne sera donc pas exercé.
- Concernant le parking communal et les travaux, je suis intervenu personnellement sur l'information, qui est loin d'être claire.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE: je constate aussi que ce n'est pas clair. Je vais pratiquement tous les jours faire un tour dans le parking. Il est difficile de donner raison à tout le monde. Il y a peu de places disponibles, en moyenne une cinquantaine. La majorité de ces places est réservée aux habitants des immeubles. En général, elles sont vides. Hier soir à 19h30, j'ai constaté que huit places des locataires étaient vides et toutes les autres occupées. C'est un mauvais raisonnement que de vouloir absolument attribuer des places nominatives, car cela réduit le rendement des places. Certaines personnes ont trois voitures tout en n'ayant qu'une seule place attribuée. Alors elles se placent en priorité sur les places libres pour être certaines d'avoir une place.
- M. le président : le fond du problème est que la communication est à améliorer lorsque les travaux tournent. Il faut une information précise via un courrier aux habitants.
- Mme ERMACORA : j'ai été interpellée au sujet de la rédaction du tous-ménages. Beaucoup de gens n'ont pas compris qu'ils avaient droit à une place attribuée. Ils ont cru que vous aviez renoncé à attribuer une place, la lettre prêtait à confusion.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les habitants ont reçu un courrier personnalisé, ils ont toutes les informations.
- Mme le Maire : notre procès-verbaliste tient son dernier procès-verbal pour notre commune, il a des examens de droit avant d'être appelé sous les drapeaux. Je tiens à le remericer au nom de la commune de Vandœuvres et lui remets le traditionnel stylo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le secrétaire du conseil municipal Le président du conseil municipal

Hervé DESPLAND

Christophe IMHOOS